

Domaine communal - Chemin des Journaux et Chemin des Champs Nardin - Acquisition de terrains à M. et Mme EL BEZE Alain

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : En vue de la mise à l'alignement du chemin des Journaux et du chemin des Champs Nardin, M. et Mme EL BEZE Alain doivent céder à la Ville deux terrains de 1 a 55 et 0 a 60 à détacher de la parcelle cadastrée section DR n° 12.

Un accord est intervenu aux conditions suivantes :

- M. et Mme EL BEZE cèdent gratuitement le terrain de 1 a 55,
- la Ville versera à M. et Mme EL BEZE une indemnité de 10 800 F se décomposant ainsi :
 - * 4 800 F représentant la valeur du terrain de 0 a 60,
 - * 6 000 F à titre d'indemnité pour réfection du toit de l'abri de jardin
- la Ville prendra à sa charge :

* côté chemin des Journaux : les travaux de terrassement, le reprofilage de l'accès et la reprise du mur existant (entre l'accès et la propriété GRAND),

* côté des Champs Nardin : la démolition de l'appentis ainsi que la reconstruction du mur de soutènement au nouvel alignement

- l'exécution des travaux par la Ville aura lieu au début de 1991.

La Commission Voirie-Circulation a émis un avis favorable unanime le 12 juin 1990.

La dépense sera imputée sur le chapitre 901.10.210.00510.30400.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à cette acquisition et à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.